

dirigèrent leur assaut contre *Ho-lou* ② lui-même; ils le vainquirent au nord de l'Ili, l'obligèrent à passer cette rivière et à fuir vers l'ouest jusqu'au-delà de Talas; *Ho-lou* ② espérait trouver un asile auprès de *Chou-neou chad* qui régnait à Tachkend; mais ce prince se saisit de lui et le livra en 658 aux Chinois. Dans le même temps, une armée impériale avait remporté une victoire sur un lieutenant de *Ho-lou* à *Choang-ho*, près de l'Ebi-nor; une autre armée avait été à Koutcha battre un chef qui faisait cause commune avec *Ho-lou*. Enfin en 659, *Tchen-tchou che-hou* ②, qui tenait encore la campagne, était vaincu à son tour. La Chine devint ainsi nominalement maîtresse de tout le territoire des Turcs occidentaux et se l'annexa¹⁾.

VII.

Organisation administrative établie par la Chine dans le territoire des Tou-kiue occidentaux.

L'organisation administrative que la Chine établit dans l'empire des Turcs occidentaux, après ses victoires de 658—659, a une réelle importance scientifique parce qu'elle nous permet de reconstituer en partie la géographie politique de ces contrées.

On peut définir très exactement le territoire *propre* des *Tou-kiue* occidentaux en disant qu'il s'étendait au nord des *T'ien-chan* ou Monts Célestes, depuis le lac Barkoul à l'est, jusqu'aux monts d'Alexandre à l'ouest. A l'est se trouvaient les cinq tribus *Tou-lou*; à l'ouest, les cinq tribus *Nou-che-pi*. — Quant aux pays d'occident qui dépendaient des Turcs, ils se divisaient en deux groupes: le premier, qui fut placé sous l'administration chinoise en 659, après le rapport de *Hiu King-tsong*²⁾, correspondait à la Transoxane;

1) Cf. p. 34—37 et p. 63—67.

2) A la p. 119, on a vu que, en 658, *Hiu King-tsong* fut chargé de diriger la rédaction par les archivistes officiels d'un «Traité avec carte sur les contrées d'occident» d'après les rapports des commissaires spéciaux qui avaient inspecté tous ces royaumes; l'ouvrage ainsi composé avait 60 chapitres et fut présenté au trône en 658 (*T'ang chou*, chap. LVIII, p. 14 r°). D'autre part, le *Tse tche t'ong kiên* (chap. CC, p. 9 r°) nous apprend que, le neuvième mois de la quatrième année *hien-k'ing* (659), un décret impérial ordonna d'organiser administrativement les pays de *Che* (Tachkend), *Mi* (Mâimargh), *Che* (Kesch), *Ta Ngan* (Boukhârâ), *Siao Ngan* (Kharghân), *Ts'ao* (Ischtikhan), *Pa-han-na* (Ferghânah), *I-ta* 悒 怛 (Hephthalites), *Sou-le* (Kaschgar), *Tchou-kiu-p'an* (Kougiar). — La mention de ces deux derniers noms montre que le territoire de Kachgar et de Yarkand fut incorporé officiellement à l'empire en même temps que la Transoxane. Il est à remarquer cependant que la plus grande partie du Turkestan oriental était tombée sous l'influence chinoise dès l'année 648 (voyez les notices sur Koutcha et Khoten). Quoique le Turkestan oriental ait eu souvent à reconnaître la suprématie des *Tou-kiue*, il conserva ce-